



HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h

Le bureau est fermé le vendredi après-midi

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

LUNDI 6 JUIN 2022 À 19 h 30

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André
au 2^e étage du Complexe municipal.

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 2 juin 2022** en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité ou sur la page Facebook.

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

DOSSIER D'URBANISME À L'ÉTUDE POUR LA SÉANCE DU 6 JUIN 2022

- ◇ 31, rue Marcel-Arbour : demande de dérogation mineure numéro 2022-DER-153 (voir l'avis public en page 5);
- ◇ 392, rue Saint-Joseph : demande de PIIA pour la modification de fenêtres et de portes;
- ◇ 370, rang Double : demande d'appui à une demande à la CPTAQ;
- ◇ 505 à 511, rue Saint-Joseph : demande d'appui à une demande à la CPTAQ.

RAPPEL - COMPTES DE TAXES 2022

Nous vous rappelons que le 2^e versement des taxes municipales est dû le **24 mai 2022**. Veuillez prendre note que le compte de taxes municipales est payable par Internet auprès des institutions financières participantes, par la poste ou au bureau municipal.

N'oubliez pas de vérifier le numéro de matricule inscrit sur votre compte de taxes 2022 (les 10 chiffres qui sont suivis d'une série de 0).

PROCHAINE PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Vous pouvez transmettre vos annonces pour le prochain bulletin par courriel au taxes@mmsg.ca, **avant 16 h 45 le mardi 14 juin 2022** pour la parution **du 23 juin 2022**. Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 450 347-5376.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé **le vendredi 24 juin** ainsi que **le vendredi 1er juillet**.

AVIS PUBLIC

Adoption des seconds projets de résolutions

2022-PPCMOI-01

2022-PPCMOI-02

Aux personnes intéressées par les projets de règlements d'urbanisme de la Municipalité et ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum pour l'approbation desdits projets de règlements :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, le Conseil municipal a adopté :

- Le second projet de résolution relatif à l'implantation d'un usage para-agricole complémentaire à un usage résidentiel sur le lot 6 356 465, situé dans la zone A-8 selon le plan de zonage de la Municipalité;
- Le second projet de résolution relatif à la construction d'un service de garde sur le lot 6 379 894, situé dans la zone Ra-8 selon le plan de zonage de la Municipalité;

La séance publique de consultation s'est tenue le 2 mai 2022, avant la séance ordinaire du Conseil municipal.

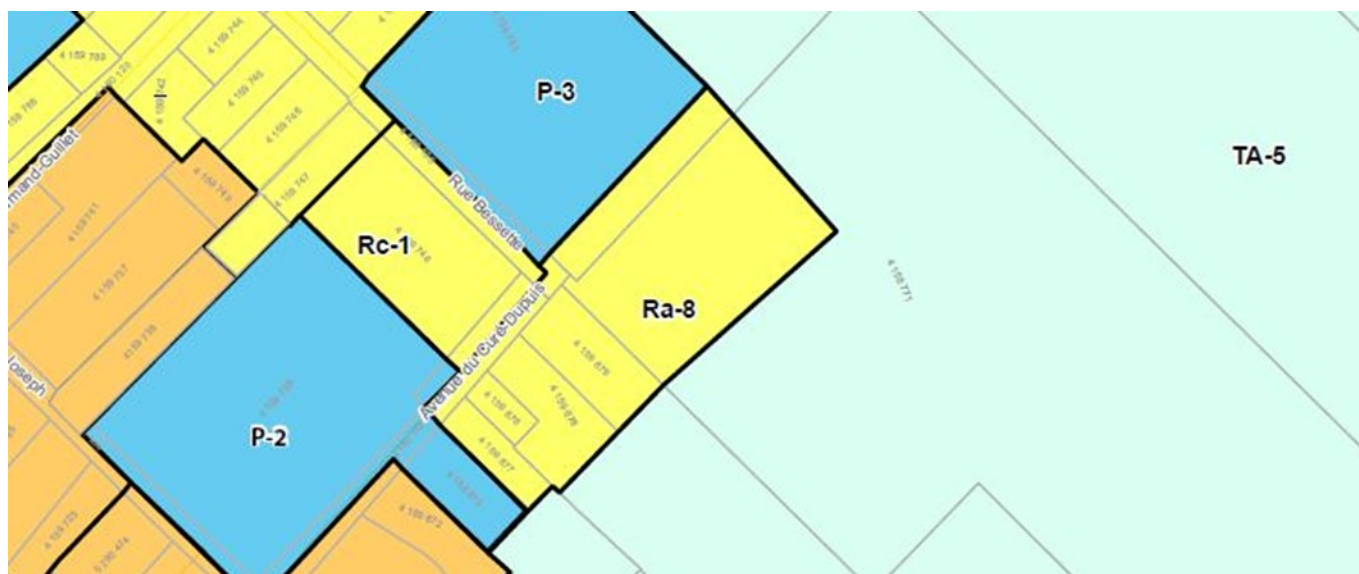
2. Les deuxième projets de résolutions 2022-05-0131 et 2022-05-0132 contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

- Le second projet de résolution 2022-05-0132 :

Les zones concernées et les zones contiguës pour chacun des articles du règlement sont les suivantes :

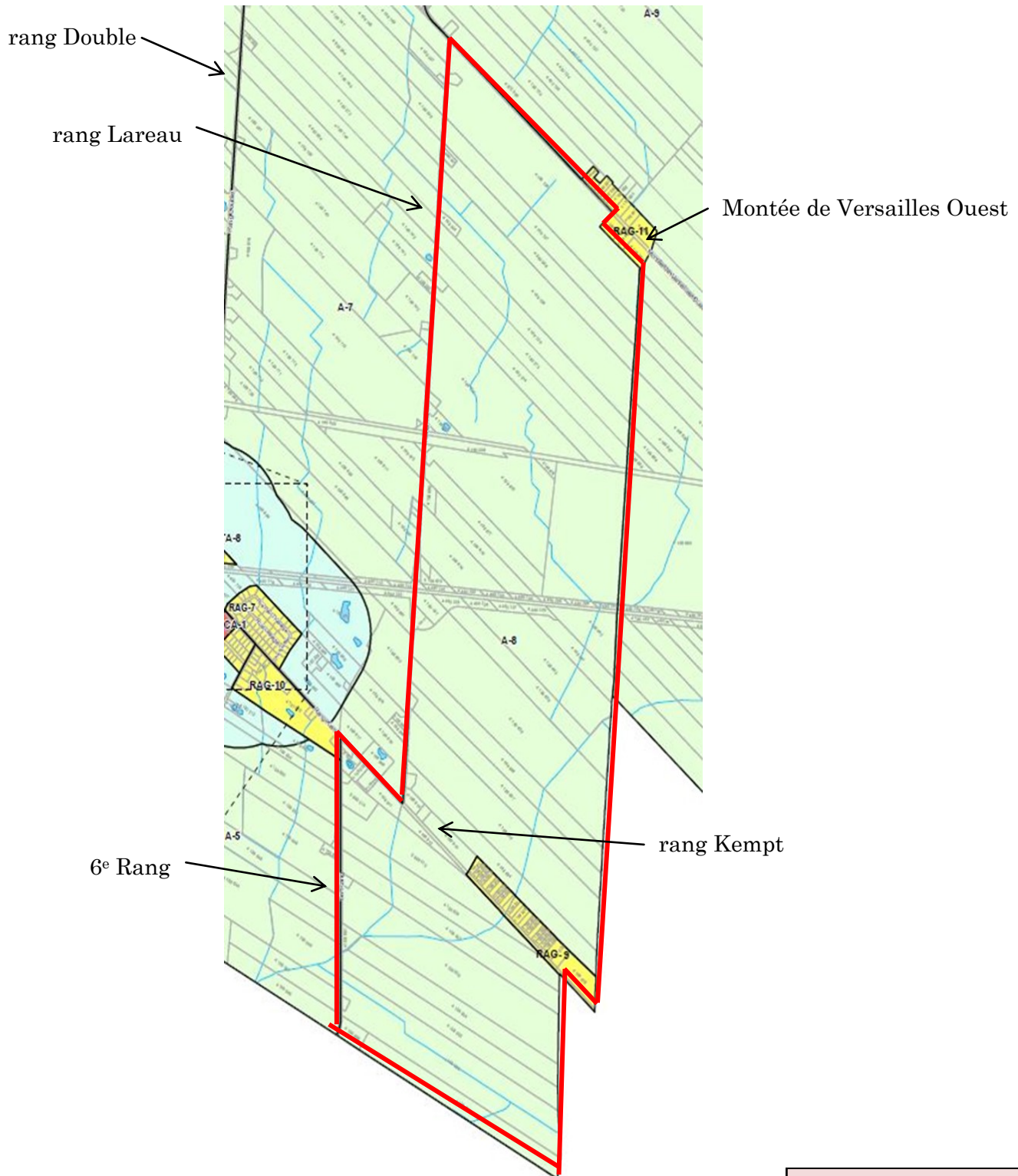
- La résolution concerne la zone **Ra-8**;

Les zones contiguës à la zone concernée sont les zones **TA-5, P-2, P-3** et **Rc-1**.



Suite à la page suivant

- Le second projet de résolution 2022-05-0131 :
Les zones concernées et les zones contiguës pour chacun des articles du règlement sont les suivantes :
 - La résolution concerne la zone **A-8**;
Les zones contiguës à la zone concernée sont les zones **A-5, A-7, A-9, A-10, RAG-9, RAG-10 et RAG-11**



Une telle demande vise à ce que les résolutions contenant ces dispositions soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter de toute zone d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

3. Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la ou les disposition(s) qui en fait l'objet **et** la ou les zone(s) d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de la Municipalité situé au 1, boulevard du Frère-André au plus **tard le lundi 6 juin 2022 à 16 h 45**;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures normales de bureau.

5. Si les dispositions des deux projets de résolutions ne font l'objet d'aucune demande valide, ces dispositions pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Les projets de résolutions peuvent être consultés au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca.

L'illustration des zones peut être consultée au bureau municipal.

Le formulaire de demande de participation à un scrutin référendaire est disponible au bureau municipal.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 5^e jour du mois de mai deux mille vingt-deux.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-287

Adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement numéro 2022-287 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Ledit règlement remplaçant le règlement numéro 2022-284 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le règlement numéro 2022-287 entre en vigueur en date du présent avis.

Quiconque désire prendre connaissance dudit règlement pourra le faire en se présentant au bureau municipal, situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 45 ainsi que le vendredi entre 8 h 30 et 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 5^e jour du mois de mai deux mille vingt-deux.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 6 juin 2022 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2022-DER-153
visant à autoriser une nouvelle construction avec toit plat
sur le lot 6 012 825, situé sur la rue Marcel-Arbour**

Zone : Résidentielle (Ra-11)

La dérogation mineure demandée vise à autoriser une nouvelle construction avec un toit plat sur le lot 6 012 825, situé sur la rue Marcel-Arbour.

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit, dans la zone Ra-11, des pentes de toits supérieures à 5/12 ou inférieures à 12/12. Dans le présent cas, un toit plat est demandé.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 5^e jour du mois de mai 2022.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

ÉTATS FINANCIERS 2021

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rapport financier pour l'année 2021 de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire ainsi que le rapport du vérificateur seront déposés lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra :

**Le lundi 6 juin 2022 à 19 h 30
Au bureau municipal
Situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 17^e jour du mois de mai 2022.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AGRO-PASSION

CONFÉRENCE EN AGRICULTURE URBAINE

Réservez votre place à la conférence en agriculture urbaine « Des fleurs plein les papilles » avec Agro-Passion le jeudi 9 juin à 19 h. La conférence est gratuite et aura lieu au Centre communautaire situé au 45, rang de la Montagne à Mont-Saint-Grégoire. Les places sont limitées à 40 personnes.

Pour réserver : scannez le code QR et remplissez le formulaire



COMITÉ LOISIRS ET CULTURE FRÈRE-ANDRÉ - RECRUTEMENT

Le Conseil municipal demande des candidatures pour combler le siège numéro cinq (# 5) du comité loisir et culture Frère-André.

Réunions : Les réunions du Comité sont convoquées au besoin, en fonction des dossiers à étudier et conformément aux règles de la régie interne adoptées par le Comité.

Composition : Le Comité est composé de trois (3) membres du Conseil municipal et de cinq (5) membres résidents de la Municipalité. Ces personnes sont nommées par résolution du Conseil.

Choix du candidat ou de la candidate : Le choix du membre résident se fera en se basant sur leur intérêt pour les loisirs.

Durée du mandat : La durée du mandat complet est fixée à 2 ans pour tous les membres.

Tout résident de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire désirant devenir membre du comité loisir et culture Frère-André doit transmettre une lettre à cet effet adressée au Conseil municipal, au plus tard **le vendredi 3 juin à 12 h** au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André ou par courriel au loisirs@mmsg.ca. Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel du bureau municipal au 450 347-5376.

YOGA SOUS LES ARBRES CET ÉTÉ AVEC CAROLE LABELLE, ENSEIGNANTE CERTIFIÉE

Aucune expérience requise, 16 ans et plus. Profitons des beaux jours en se connectant aux éléments de la nature. Adaptations posturales selon votre niveau. Développement de votre **force, équilibre et souplesse**. Techniques de **respiration et méditation** guidée afin de compléter notre objectif de s'ancrer dans le moment présent de façon plus soutenue. Repos mental et relaxation du corps garantis. Session de 8 cours.

Dates : les mardis soir de 19 h à 20 h 15, du 28 juin au 23 août (relâche le 26 juillet)

Dates : les jeudis matin de 9 h 30 à 10 h 45, du 30 juin au 25 août (relâche le 28 juillet)

Tarif pour 1 cours/semaine : 80 \$

Tarif pour 2 cours/semaine : 120 \$

Lieu : le parc sur la rue Benoit, dans le Domaine de Bourpeuil

Inscription : carolelabelle11@videotron.ca ou 514-232-4405

Bienvenue à tous !

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

La bibliothèque est située au sous-sol du Centre communautaire au 45, rang de la Montagne. Les heures d'ouverture sont le lundi et mercredi de 18 h 30 à 20 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h. Abonnez-vous, c'est gratuit!



CAMP DE JOUR DE LA ZONE YOUHOU!

Cet été, les enfants seront transportés dans un univers fantastique de la première à la dernière semaine de camp. Un été qui s'annonce magique ! Le camp de jour se déroulera du **27 juin au 19 août 2022**. Les inscriptions se font en ligne au www.youhou.zone. Pour toutes questions, veuillez communiquer avec eux par courriel au info@youhou.zone ou par téléphone au 1 877-931-6850.



FÊTE NATIONALE À MONT-SAINT-GRÉGOIRE LE 23 JUIN 2022

Préparatifs du grand jour en cours ! Réservez le 23 juin dans votre agenda !

Le Comité loisir et culture Frère-André de la Municipalité vous prépare des festivités pour la Fête nationale.

Parmi les activités : souper de cochon braisé, spectacle musical du groupe Mad'Laine, et feu d'artifice.

D'autres annonces sur l'ensemble de la programmation viendront sous peu.

Concours

La Municipalité de Mont-Saint-Grégoire organise un concours pour la Fête nationale du Québec. Cette année, le thème est « Notre langue aux mille accents ». Dites-nous, quelle est votre expression québécoise préférée? Remplissez le formulaire en ligne en scannant le code QR du haut de la page, au plus tard le 19 juin, et courez la chance de gagner un de trois prix. Le concours est ouvert à tous les citoyens de Mont-Saint-Grégoire. Une seule participation par personne. Bonne chance à tous !



RALLYE FAMILIAL

INSCRIPTION

À pied ou à vélo



Vous êtes invités à un rallye familial.

QUAND? 5 juin 2022

OÙ? au centre communautaire

DURÉE? 1h30 (maximum)

Inscription obligatoire
(avec code QR)



Prévoir:

- un cellulaire (ou appareil photo)
- un crayon
- des vêtements en fonction de la température

Merci à l'avance pour votre participation!

LES MEMBRES DU CLUB OPTIMISTE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Initiation à la planche à roulettes

avec **MAXIME GUÉVIN** et son équipe

METHOD



SKATEBOARD



COURS DE SKATEBOARD (PLANCHE À ROULETTES)

La Municipalité offre à ses citoyens des cours gratuits pour enfants sur une fin de semaine, les **9 et 10 juillet 2022**, au terrain des Loisirs.

9 h à 10 h 15, samedi et dimanche – INITIATION 7 ans et moins – cours parent-enfant

Le parent est sur place pour aider son enfant à découvrir le skateboard. L'enfant apprend donc les techniques de bases et le parent lui, apprend comment aider son enfant à progresser dans la discipline. Quinze (15) places disponibles.

10 h 30 à 12 h, samedi et dimanche – INITIATION 8 ans et plus

Destiné à ceux qui ont peu ou pas de connaissance en skateboard. Quinze (15) places disponibles.

13 h à 14 h 30, samedi et dimanche – PROGRESSION / INTERMÉDIAIRE 8 ans et plus

Destiné à ceux qui ont une bonne maîtrise des techniques de base (poussées, changement de direction, freinage). *Prérequis, être capable de descendre une pente de 45 degrés en position « tail drop ».

Quinze (15) places disponibles.

Les participants devront obligatoirement avoir un casque, protèges coudes et genoux ainsi que des souliers de sport (de préférence à semelle plat). Sandales interdites. Le prêt d'une planche à roulettes et d'équipement de protection est possible.

Pour réserver : scannez le code QR ci-dessus et remplissez le formulaire

COMMUNIQUÉ DU CERCLE DE FERMÈRES DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

L'assemblée générale annuelle du Cercle de Fermières de Mont-Saint-Grégoire se tiendra le vendredi **10 juin 2022 à 19 h** dans la grande salle du Centre Communautaire au 45, rang de la Montagne. Il y aura élection. Votre présence est importante.

La fin de nos ateliers pour la saison estivale sera le 11 juin 2022 à midi.

Prendre note que toutes nouvelles inscriptions pour devenir membre du Cercle est possible lors de nos rencontres hebdomadaires. Le prix de la carte de membre est fixé à 30 \$.

L'artisanat vous intéresse; que ce soit pour la couture, le tricot ou le tissage ? Joignez-vous au Cercle ! Il nous fera plaisir de vous transmettre notre savoir.

Bienvenue à toutes

Horaire:

- le tissage : lundi 13 h à 16 h
- le tricot : mardi 13 h à 16 h
- la couture : mercredi 13 h à 16 h
- samedi : ouvert de 9 h à 11 h

Pour toutes informations communiquer avec Mme Céline Ravenelle au 514 347-9240 ou Mme Jacqueline Goyette au 450 346-6382

** Merci à tous ceux qui ont participé à notre Brunch. Nous l'avons grandement apprécié!



INSTALLATION SEPTIQUE

Si vous avez une fosse septique muni d'un préfiltre, nous vous rappelons que celui-ci doit être nettoyé 2 fois par année pour assurer le bon fonctionnement de votre installation.

Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment, au 450 347-5376, poste 26.



CLUB DE L'ÂGE D'OR DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Diner de l'amitié

Le dimanche 5 juin 2022 à l'érablière Au Sous-Bois, vous êtes invités au diner spaghetti de l'amitié suivi de l'assemblée annuelle du Club de l'Âge d'or de Mont-Saint-Grégoire. Le prix pour les membres est de 5 \$ et de 15 \$ pour les non membres .

Pour réservation communiquer avec Monic par téléphone au 450 347-3951

COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE



La prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie se tiendra le mardi 21 juin 2022 à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard du Frère-André.

Pour communiquer avec la Régie intermunicipale d'incendie, veuillez téléphoner à madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière, au 450 347-5376, poste 28.

PRÉVENTION RÉSIDENIELLE 2022

La pandémie relative au Covid-19 n'étant pas tout à fait terminée, la prévention résidentielle en matière de sécurité incendie se fera, pour une 3^e année consécutive, à l'aide d'un formulaire, et ce, sur une partie du territoire représentant environ 20 % des résidences de Mont-Saint-Grégoire. Pour l'année 2022, les secteurs ciblés sont les suivants :

rue Benjamin, rue Benoit, rue de Bourpeuil, rue Dandurand, montée du Grand-Bois, rang du Grand-Bois, rang Lareau, rue Marcel-Arbour, rue Messier, rue du Parc, rue Robert, chemin du Sous-Bois.

Au cours du mois de juin, une lettre sera postée aux résident(e)s des secteurs ciblés. **Un « Formulaire de prévention résidentielle 2022 », imprimé sur une feuille verte, sera annexé à cette lettre.** Une fois que vous aurez rempli, signé et daté ce formulaire, vous n'aurez qu'à le retourner au bureau de la Régie intermunicipale d'incendie (par la poste ou par courriel) ou à le déposer dans la boîte à courrier de votre bureau municipal.

Si vous préférez recevoir la visite d'un pompier pour vérifier la conformité de votre maison en ce qui concerne la sécurité incendie, vous pourrez communiquer avec le bureau de la Régie intermunicipale d'incendie par téléphone au 450 347-5376, poste 28 ou par courriel à regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com. Un rendez-vous sera fixé pour cette visite.

À partir du 8 août 2022, les pompiers pourront se présenter aux résidences dont les occupants n'auront pas donné suite à la lettre reçue. La visite de prévention incendie se fera en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

Si vous avez des questions au sujet de la prévention résidentielle 2022, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Irène King, directrice générale de la Régie intermunicipale d'incendie, par téléphone au 450 347-5376, poste 28 ou par courriel à regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com.

Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration !


COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU

Déménagements et grands ménages

Lorsque vient le temps de quitter une demeure ou d'entreprendre un grand ménage, il est essentiel de connaître les moyens de disposer des objets dont on souhaite se départir.

Bien sûr, les objets réutilisables en bon état peuvent être revendus ou offerts à des organismes communautaires. Pour les articles arrivés à leur fin de vie utile, il faudra en disposer correctement puisque leur destination finale est rarement le bac d'ordures.

Dans le tableau ci-dessous se trouve la liste des matières acceptées selon le service.

Matières	Destinations
<ul style="list-style-type: none"> • Meubles en bois, mélamine, plastique ou rotin • Matériaux de construction • Toilettes et lavabos • Tables • Miroirs • Carton de déménagement (défait) • Peinture et produits dangereux • Électroménagers • Téléviseurs et appareils informatiques 	<p>Écocentre</p> <p><u>Important :</u> Ces objets NE SONT PAS admis avec la collecte des gros rebuts ou la collecte d'ordures.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Matelas • Divans • Tapis et toiles (roulés et attachés) • Meubles rembourrés. 	<p>Deux options :</p> <p>1. Collecte une fois par mois.</p> <p>Repérez cet icône  sur votre calendrier pour vos dates de collecte.</p> <p>2. Acceptés à l'écocentre durant les heures d'ouverture.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Papier • Carton • Plastique (sauf le #6) • Verre • Métal 	<p>Deux options :</p> <p>1. Collecte de matières recyclables</p> <p>2. Écocentres pour les surplus</p>



Informez-vous sur nos règles d'accès et le fonctionnement dans nos écocentres : compo.qc.ca/ecocentres
Pour plus d'informations, visitez compo.qc.ca.

R Récupération

c Compostage


D Déchets



 Gros rebuts (voir p. 17 du Guide)

JUIN							JUILLET										
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S				
			1	2	c	3	4					c	1	2			
5	6	R	7	8	9	c	10	11	3	4	R	5	6	7	c	8	9
12	13	 D	14	15	16	c	17	18	10	11	 D	12	13	14	c	15	16
19	20	R	21	22	23	c	24	25	17	18	R	19	20	21	c	22	23
26	27	D	28	29	30				24/31	25	D	26	27	28	c	29	30

COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU - SUITE

Déménagements : Tout sur les bacs conformes

Ordures 	Obligatoire : <ul style="list-style-type: none">✓ Sur roues✓ Prise européenne✓ 240 litres ou 360 litres Couleurs admises : Vert (de préférence), gris ou noir	Interdit : <ul style="list-style-type: none">✗ Couleur autre que celles admises✗ Moins de 240 litres✗ Sans roues✗ Bac de récupération
	<u>Vous déménagez?</u> Ce bac vous appartient! Vous pouvez l'apporter à votre prochaine demeure.	

Récupération 	Compostage 	Obligatoire : <ul style="list-style-type: none">✓ Bacs de Compo-Haut-Richelieu inc.
		Interdit : <ul style="list-style-type: none">✗ Tout autre bac
		<u>Vous déménagez?</u> Ce bac doit être laissé sur le terrain de la propriété à laquelle il a été attribué. Il ne peut pas être déménagé.

BRUN'O dans le jardin!

Le printemps est bien installé et on se prépare à garnir nos plates-bandes et nos jardins! Avant de s'y attaquer, un bon ménage de ces espaces est souvent requis.

Saviez-vous que votre BRUN'O adore les résidus de jardin et les résidus verts?
Fleurs fanées, tiges séchées, plants de haricots oubliés : il prend tout!

Que peut-on mettre aussi? Retailles d'arbustes et de cèdres, quenouilles, phragmites, très petites branches, feuilles mortes, etc.!



Pour la liste complète des matières admises : brunolebac.ca

Compo-Haut-Richelieu inc. est responsable de la gestion des matières résiduelles pour douze municipalités de la MRC du Haut-Richelieu. Son mandat consiste à orchestrer les services de la manière la plus économique possible, et ce, dans les règles de l'art.

Site web: compo.qc.ca Téléphone : 450 347-0299

COMMUNIQUÉ DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité rappelle qu'elle tolère que les citoyens utilisent la rue pour des activités, comme le hockey, basketball, skateboard, mais qu'il est primordial de dégager la voie publique de tous équipements et matériels, et ce, à chaque fois que l'utilisation est terminée. En aucun cas, la Municipalité ne sera tenue responsable de tout dommage causé au bien d'autrui lorsque des équipements sont laissés dans la voie publique. Merci pour votre compréhension !

Publicité payante

C'est le temps des ABONNEMENTS AUX PANIERS DE LÉGUMES BIO POUR L'ÉTÉ/AUTOMNE!

En 2022, recycler et composter n'est plus un exploit et devrait déjà être ancré dans les mœurs. On est rendu à réutiliser, réduire nos consommations et agir pour rendre les initiatives environnementales pérennes.

Aviez-vous déjà entendu parler des paniers bio? Saviez-vous qu'il y a dans tout le Québec plus de 120 fermes de « **FERMIERS DE FAMILLE** » (RFF) ?

Le RFF, c'est un réseau solidaire de producteurs maraîchers certifiés biologiques (ou en voie de l'être) qui se lie avec des consommateurs soucieux de leur alimentation et de l'environnement.

Ce réseau a démarré chez vous à Mont-Saint-Grégoire il y a 26 ans ! Et maintenant, dans votre village il y a : « Ferme Grandeur Nature », « Bouette et Brouette », « Ferme Cadet Roussel » et dans un rayon de 15km, vous trouverez : « La Récolte des Dames » à Sainte-Angèle-de-Monnoir, « Matière Première » à Saint-Alexandre et « Légumes Terre-mère » à Saint-Jean-sur-Richelieu (Iberville). Le réseau des fermiers de famille a un super site <https://www.fermierdefamille.org> où vous pouvez voir une carte de tout le Québec avec les fermes en question et vous inscrire directement auprès d'elle!

Chaque année, c'est plus de 30 000 familles qui font le choix de se nourrir autrement pour soutenir les fermiers de leur village ou ceux qui viennent livrer près de chez eux. Qu'attendez-vous pour les rejoindre? Votre abonnement contribuera au développement de l'économie locale et constitue un investissement solidaire. Il permettra à vos fermiers et fermières de cultiver vos légumes bio en respectant la santé des sols et de l'environnement. De plus, il vous permet d'augmenter votre résilience face à l'inflation et l'augmentation du prix des aliments.

Même si vous faites votre potager, venez marcher dans nos champs pour rencontrer vos fermiers et fermières de famille, voir la diversité des paysages de votre village et redécouvrez le plaisir de manger au rythme des saisons. (De plus, la formule est devenue plus flexible selon chaque ferme et il est possible de prendre moins de paniers que la saison totale, possible de prendre des vacances etc.)

Au plaisir de vous compter parmi nos abonnés cet été, toutes les fermes ont encore de la place!

Anne Roussel de la ferme Cadet Roussel, au nom du RFF de votre coin.

<https://www.fermierdefamille.org/lagriculture-soutenue-par-communautaire>



1 Vous payez votre fermier au printemps.

2 Votre fermier utilise cet argent pour payer les semences, le chauffage des serres, et les employés.

3 Vous obtenez des légumes frais chaque semaine et vous économisez

4 Vous rencontrez votre fermier chaque semaine et avez la chance d'échanger avec lui.